

PROCES-VERBAL DU 6 DECEMBRE 2004 A 10 HEURES 30

# Bureau Délibératif

Rédaction : Monique Chuitel  
Annick Lebon

**LISTE DE PRESENCE**

**TITULAIRES**

**PRESENTS**

MM. Bret  
Da Passano  
Gerin  
Dumont  
Charrier  
Mme Vullien  
MM. Touraine  
Jeannot  
Reppelin  
Darne J.  
Colin  
Vesco  
Calvel  
Lambert  
Malaval  
Mme Gelas  
MM. Crédoz  
Abadie  
Polga  
Pillonel  
Claisse  
Paoli  
Bertrand  
Barral  
Mme Guillemot  
M. David  
Mmes Vessiller  
Rabatel

**ABSENTS EXCUSES**

M. Collomb  
Mme Pedrini  
MM. Buna  
Muet  
Joly  
Daclin  
Laurent  
Mme Mailler

**ABSENTS**

Mme Elmalan  
M. Duport

**ASSISTAIENT A LA REUNION**

Mme Ancel  
M. Ancelet  
M. Behr

M.	Boyron
M.	Bué
Mme	Carment
M.	Caviglia
Mme	Chambre-Foa
M.	Ducroux
M.	Gonson
M.	Madinier
Mme	Kaercher
Mme	Perraudin
M.	Perret
M.	Quignon
Mme	Rebecchi
Mme	Sibeud

**M. LE PRESIDENT** procède à l'appel nominal et ouvre la séance.

Il demande si quelqu'un souhaite émettre des observations sur le procès-verbal en date du 25 octobre 2004.

Aucune remarque n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité.

---

**N° B-2004-2714** - Marché de prestations de conseils juridiques hors contentieux - Avenant de prolongation -

**N° B-2004-2715** - Remplacement de l'indice produits et services divers téléphone dans deux marchés de télécommunication - Avenants -

---

*Rapporteur : Monsieur Colin.*

*Adoptés.*

---

**N° B-2004-2716** - Contrat de plan Etat-Région 2000-2006 - Convention de site de Lyon enseignement supérieur et recherche - Avenant n° 3 -

---

*Rapporteur : Monsieur Lambert.*

*Adopté.*

---

**N° B-2004-2717** - Mipim 2005 - Réservation de l'emplacement du stand de la Communauté urbaine, de réunions et d'accréditations - Marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence -

---

*Rapporteur : Madame Gelas.*

*Adopté.*

---

**N° B-2004-2718** - Système Rosalye - Maintenance et développement - Outil de modélisation pour la gestion du champ captant de Crépieux-Charmy - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence -

**N° B-2004-2719** - Chassieu - Rue Méliès - Station de relèvement - Reconstruction - Autorisation de signer le marché -

**N° B-2004-2720** - Travaux de réhabilitation et de motorisation de vannes d'isolation de réseaux d'assainissement et de dessableurs - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert -

---

**M. REPELIN** présente le contenu de ces dossiers et précise que la décision n°2004-2718 fait l'objet d'une note au rapporteur. Il en donne lecture :

Dans le 6° paragraphe, à la place de "le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 71-II du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de quatre ans reconductible de façon expresse trois fois une année", il convient de lire : "le marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 71-II du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de quatre ans".

**M. DAVID** souligne que deux dossiers font preuve d'originalité par rapport au code des marchés publics et souhaite savoir quelle garantie technique et financière permet d'être le plus proche possible de la réalité et si ces sommes peuvent être contrôlées et évaluées. Cela concerne à la fois le Mipim et la station de Crépieux-Charmy. Il souligne que parfois des questions se posent pour des sommes minimales alors que, dans ce cas, il s'agit de passer des marchés sans contrôle, étant donné qu'il n'existe aucune concurrence. Il demande quels sont les moyens d'évaluation et de contrôle qui permettent de se rassurer.

**M. LE PRESIDENT** fait savoir, en ce qui concerne le Mipim, qu'il s'agit d'un contrat d'adhésion. Le Mipim est organisé en un lieu et avec un organisateur qui détient les droits de commercialisation des stands et de leurs accès, avec la fixation d'un tarif négocié pour le mieux. En participant au Mipim, la Communauté urbaine n'a pas le choix et est obligée de discuter avec l'organisateur de ce salon. C'est ce que font les entreprises qui viennent au salon Pollutec, pour lequel un tarif est aussi appliqué. D'une manière générale, les négociations ne concernent pas le tarif mais plutôt les prestations complémentaires afin qu'elles ne soient pas facturées.

Effectivement, compte tenu du code des marchés publics, la Communauté urbaine est obligée, dès le premier euro, de mettre en concurrence l'ensemble des prestations ou des biens achetés, d'une manière formelle dans ce cas particulier, sauf que, pour se rendre au Mipim, des négociations s'imposent avec l'organisateur, sans mise en concurrence.

**M. CALVEL** ajoute que pour le Mipim, l'article 35 ou 45 du nouveau code des marchés publics prévoit ce type de souscription sans concurrence. Il rappelle que la plus grande vigilance s'impose pour pouvoir souscrire à l'inscription, non seulement au Mipim mais aussi au Mapiic. C'est le principe du Read Midem qui existe aussi pour la gestion d'Eurexpo. Ce principe est un véritable monopole pour les participations aux grands salons de Cannes, y compris pour les réservations de chambres d'hôtels. Il faudrait revoir le principe en amont et poser des questions à ce sujet. En ce qui concerne la Communauté, la procédure est tout à fait conforme au code des marchés publics.

**M. DAVID** indique qu'il ne remet pas en cause la compétence des services mais pense que les collectivités ne doivent pas toujours accepter les grands monopoles. Cette adhésion est en contradiction avec l'esprit du code des marchés publics, même si celui-ci le stipule. Il reste partagé entre le fait de ne rien dire et celui d'appeler à la vigilance législative.

**M. LE PRESIDENT** convient que cette formulation soulève ce type de doute et de question.

En ce qui concerne le système Rosalye, il s'agit d'un cas similaire, à savoir que le logiciel qui a été développé pour assurer la sécurité, notamment la mise au point d'un système de riposte dans le cas d'une pollution éventuelle par le Rhône, fait que la société qui a développé le logiciel, a des droits exclusifs sur le modèle mathématique. Elle propose à la Communauté urbaine de négocier avec elle pour les évolutions de ce logiciel qui permettent d'améliorer le dispositif de protection de la ressource. C'est ce qui entraîne la Communauté à passer ce type de marché.

*Adoptés.*

---

N° B-2004-2721 - Fabrication et maintenance de chariots fixes de propreté - Autorisation de signer le marché -

---

**M. LE PRESIDENT** précise que ce dossier n'a pas pu être soumis à la commission d'appel d'offres.

*Retiré.*

---

N° **B-2004-2722** - Centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon sud - Maintenance des lignes d'incinération - Location et pose d'échafaudages - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -

N° **B-2004-2723** - Centre de valorisation thermique des déchets urbains de Lyon sud - Remplacement du laveur Granilab G1 de la ligne 3 du traitement des fumées - Autorisation de signer un marché négocié sans mise en concurrence avec l'entreprise LAB -

---

*Rapporteur : Monsieur Reppelin.*

*Adoptés.*

---

N° **B-2004-2724** - Villeurbanne - Garanties d'emprunts accordées à l'Opac de Villeurbanne -

N° **B-2004-2725** - Garantie d'emprunt accordée à la société foncière d'Habitat et humanisme -

N° **B-2004-2726** - Garanties d'emprunts accordées à Axiade Rhône-Alpes -

N° **B-2004-2727** - Transfert de deux garanties Dexia crédit local de Batigère Sarel vers Batigère Centre-est -

N° **B-2004-2728** - Compte-rendu des tirages effectués sur les lignes pluriannuelles des Opac et OPCHLM communautaires au titre de 2004 - Situation arrêtée au 31 octobre 2004 -

N° **B-2004-2729** - Garantie d'emprunt accordée à Batigère Centre-est -

N° **B-2004-2730** - Transfert de garanties initialement accordées à Batigère Sarel au profit de Batigère Centre-est -

---

**M. BERTRAND** commente ces dossiers qui ne suscitent aucune observation.

*Adoptés.*

---

N° **B-2004-2731** - Meyzieu - Revente, au Sytral, d'un terrain situé avenue Docteur Schweitzer, lieu-dit les Panettes -

N° **B-2004-2732** - Villeurbanne - Constitution d'une servitude de passage de canalisations d'assainissement et d'eau potable sur un terrain appartenant à la société Inéo -

N° **B-2004-2733** - Rillieux la Pape - Cession, aux sociétés Natexis Bail, CMCI Lease et Sicomi Rhône-Alpes, d'une parcelle de terrain située avenue de l'Hippodrome, lieu-dit les Bruyères -

N° **B-2004-2734** - Fournitures de bureau - Autorisation de signer le marché -

N° **B-2004-2735** - Fourniture de consommables informatiques - Autorisation de signer le marché -

N° **B-2004-2736** - Villeurbanne, Meyzieu, Collonges au Mont d'Or, Ecully, Vaulx en Velin, Lyon 9°, Tassin la Demi Lune - Autorisation de déposer les demandes de permis de démolir et de construire -

N° **B-2004-2737** - Dardilly - Echange, avec la société Lazard Construction, de terrains situés chemin des Bruyères -

---

---

N° **B-2004-2738** - Lyon 9° - Autorisation donnée aux sociétés Pathéciné 1 et Sogelym Steiner, ou toutes sociétés en leur nom substituées, de déposer un permis de construire sur deux parcelles communautaires situées rue Antonin Laborde, à l'angle de la rue des Docks -

N° **B-2004-2739** - Lyon 8° - Boulevard Jean XXIII - Tènement pharmacie galénique - Création d'un parc de stationnement -

N° **B-2004-2771** - Lyon 7° - Réalisation d'une aire de stationnement provisoire - Opération n° 0424 : caserne Bissuel - Autorisation de programme complémentaire -

---

*Rapporteur : Monsieur Dumont.*

*Adoptés.*

---

N° **B-2004-2740** - Saint Priest - Porte des Alpes - Coulée verte - Aménagement, entretien et animation - Lancement de procédures d'appel d'offres ouvert - Individualisation d'autorisation de programme -

---

*Rapporteur : Monsieur Abadie.*

*Adopté.*

---

N° **B-2004-2741** - Vénissieux - Groupe scolaire Léo Lagrange - Requalification des abords - Modification du plan de financement -

N° **B-2004-2742** - Meyzieu - Quartier des plantées - Requalification des abords de l'immeuble Ajaccio - Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour transfert à la SERL -

N° **B-2004-2743** - Rillieux la Pape - Centre commercial Boileau - Réaménagement des espaces extérieurs - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -

N° **B-2004-2744** - Caluire et Cuire, La Mulatière, Meyzieu, Oullins, Rillieux la Pape - Rémunération des secrétariats de quartier et des postes d'agent de développement - Actions d'évaluation et d'appui à la concertation - Participation des Communes et de la Communauté urbaine - Conventions de participation -

---

*Rapporteur : Monsieur Charrier.*

*Adoptés.*

---

N° **B-2004-2745** - Lyon - Tunnel sous Fourvière, tunnel de la Croix-Rousse - Radio mobile professionnelle - Autorisation de signer un marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence -

N° **B-2004-2746** - Vaulx en Velin, Villeurbanne - Avenues Gabriel Péri et Salvador Allende - Aménagement - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Composition de la commission composée en jury - Abrogation de la décision n° B-2004-2640 en date du 25 octobre 2004 -

N° **B-2004-2747** - Interventions et travaux urgents de voirie sur tout le territoire de la Communauté urbaine - Autorisation de signer les marchés -

N° **B-2004-2748** - Irigny - Centre-ville - Approbation d'un détail estimatif et d'un dossier de consultation des entrepreneurs - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -

---

---

N° B-2004-2749 - Info-Trafic - Animation et développement - Autorisation de signer un marché de services -

N° B-2004-2750 - Travaux de peinture et de protection anticorrosion sur les ouvrages d'art de la Communauté urbaine - Autorisation de signer deux marchés de travaux -

N° B-2004-2752 - Etudes, expertises d'arbres et ingénierie du paysage - Autorisation de signer deux marchés de prestations intellectuelles -

---

*Rapporteur : Monsieur Pillonel.*

*Adoptés.*

---

N° B-2004-2751 - Lyon 7° - Château de Gerland - Création de voies nouvelles - Marché de maîtrise d'oeuvre - Avenant n° 1 -

---

**M. LE PRESIDENT** indique que ce dossier est retiré pour les mêmes raisons qu'il avait évoquées précédemment.

*Retiré.*

---

N° B-2004-2769 - Partenariat avec le club sportif d'élite d'agglomération Asul volley-ball - Autorisation de signer le marché négocié sans mise en concurrence -

N° B-2004-2770 - Partenariat avec le club sportif d'élite d'agglomération VHA hand-ball - Autorisation de signer le marché négocié sans mise en concurrence -

---

**M. LE PRESIDENT** fait savoir que ces deux dossiers relatifs à la dotation aux clubs sportifs (Asul et VHA) sont reportés au Bureau délibératif du 20 décembre prochain.

*Retirés.*

---

N° B-2004-2753 - Pierre Bénite - Acquisition d'une parcelle de terrain située 163, rue des Martyrs de la Libération et appartenant à l'Association du lotissement Les Noisetiers -

N° B-2004-2754 - Fontaines Saint Martin - Acquisition d'une parcelle de terrain située rue du Prado et appartenant aux consorts Mangin -

N° B-2004-2755 - Charly - Acquisition d'une parcelle de terrain située 868, chemin de la Rossignole et appartenant aux époux Flandin -

N° B-2004-2756 - Charbonnières les Bains - Acquisition de quatre parcelles de terrain situées chemin du Baudy -

N° B-2004-2757 - Charbonnières les Bains - Acquisition de six parcelles de terrain situées 17, chemin du Baudy -

N° B-2004-2758 - Irigny - Acquisition d'un immeuble situé 19, rue de la Fondarmée et appartenant à l'Etat -

N° B-2004-2759 - Saint Priest - Acquisition du lot n° 15 dépendant de la copropriété les Alpes située 22, rue Maréchal Leclerc et appartenant à M. Valette -

---

---

N° **B-2004-2760** - Vénissieux - Acquisition de diverses parcelles appartenant à la Société villeurbannaise d'HLM, la Ville et l'Opac du Rhône -

N° **B-2004-2761** - Lyon 8° - Acquisition d'une parcelle de terrain située 18, rue Bataille en vue de l'aménagement d'un passage piétonnier reliant la rue Bataille à la rue Marius Berliet -

N° **B-2004-2762** - Saint Priest - Acquisition des lots n° 202, 187 et 25 dépendant de la copropriété les Alpes située 5, rue Juliette Récamier et 22, rue Maréchal Leclerc et appartenant à Mme Anna Maria Rosique -

N° **B-2004-2763** - Bron - Acquisition d'une parcelle de terrain située à l'intersection des avenues de Lattre de Tassigny et Charles de Gaulle et appartenant à la SCI Le Nova -

N° **B-2004-2764** - Lyon 9° - Acquisition des lots n° 1, 10, 15, 16 et 17 dans un immeuble en copropriété situé 67, rue Marietton et appartenant à la SCI Mysomps -

N° **B-2004-2765** - Dardilly - Acquisition d'une parcelle de terrain située 10, chemin du Pont et appartenant à Mme Adrienne Dedingier -

N° **B-2004-2766** - Villeurbanne - Acquisition d'un terrain situé rue Eugène Pottier et appartenant à la Commune -

N° **B-2004-2767** - Villeurbanne - Acquisition d'un immeuble situé 223, route de Genas et appartenant aux époux Mezouak -

N° **B-2004-2768** - Lyon 6° - Acquisition de terrains appartenant à la SERL et aux HCL situés boulevard Stalingrad, rue Jean Novel et rue Louis Guérin - Revente d'une partie desdits terrains ainsi que des parcelles et des droits à construire à la société San Parc pour la construction de la nouvelle clinique du Parc -

---

*Rapporteur : Monsieur Barral.*

*Adoptés.*

Enfin, **M. PAOLI** souhaite faire ses adieux à l'assistance, étant donné qu'il participe pour la dernière fois au Bureau délibératif. Il rappelle qu'il a commencé à siéger en 1989 et il est entièrement satisfait de tout le travail qui a été effectué à la Communauté. Trois personnes différentes ont successivement présidé cette collectivité où il a apprécié le travail de chacun. Il pense que tout ce qui a été réalisé doit représenter un nombre particulièrement impressionnant de délibérations ainsi qu'un montant important de dépenses pour le bien public.

Il fait savoir qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal de Chassieu, il ne s'est pas représenté mais en tout état de cause, il devait céder sa place au maire, qui aurait terminé le mandat au sein de la Communauté. Il remercie l'assemblée pour les bons moments passés ensemble et lui souhaite une bonne continuation.

Les membres du Bureau ayant applaudi monsieur Paoli, **M. LE PRESIDENT** confirme que ces applaudissements témoignent de l'affection accordée à monsieur le vice-président Paoli, qu'il n'a pu rencontrer qu'au cours de ces dernières années, son expérience évoquée étant plus longue que la sienne. Il le remercie pour son travail, son attention et son implication au sein de la Communauté, au cours de toutes ces années. Enfin, il lui adresse tous les bons vœux de l'assemblée pour l'avenir.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11 heures 30.